**Procédure d’évaluation des activités de recherche**

L’évaluation des laboratoires se fait tous les trois ans « triennale ».

Chaque directeur de laboratoire doit remplir le canevas d’évaluation de son laboratoire pour la période des trois années.

Chaque chef d’équipe remplit le canevas de son équipe.

Le directeur du laboratoire valide le contenu du canevas inséré par ses chefs d’équipes ;

* **Le canevas pour l’évaluation des laboratoires comporte (03) rubriques :**
* **1.** Organisation des manifestations scientifiques.
* **2.** Formations.
* **3.** Collaborations

* **Le canevas pour l’évaluation des équipes comporte (06) rubriques :**
* 1. Menu principal
* 2. Identification et présentation de l’équipe de recherche
* 3. Production scientifique (Tab 01)
* 4. Rayonnement et attractivité académique (Tab 02)
* 5. Adéquation et interactions avec l’environnement économique, culturel et social (Tab 03)
* 6. Visibilité sur le web (Facultatif) (Tab 04)
* Dans l’évaluation de l’équipe, on accorde plus d’importance à la production scientifique ( Tab 01) en particulier les publications dans les revues

Les chefs d’équipes doivent détailler leurs activités de recherche pour les années 2014-2015-2016-2017-2018-2019

\*Il est mis à la disposition des utilisateurs un recueil d’information relatif au bilan afférent aux étapes à suivre pour l’instruction des canevas **.**